

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1845

11 août 2011

SOMMAIRE

Aron Gestion et Finances S.A.	88553	H3G Procurement Services S.à r.l.	88546
Arta Grafica Luxe	88553	Hokay S.à r.l.	88537
Artsenscene Asbl	88554	HRO 18 S.à r.l.	88536
CEP III Investment 16 S.à r.l.	88523	HTA Investments 1 S.à r.l.	88537
CEP III Investment 17 S.à r.l.	88531	Huislux Investments S.A.	88545
Cityman S.à r.l.	88522	Huislux Investments S.A.	88545
Clame S.A., SPF	88522	Huislux Investments S.A.	88546
CL Immobilien GmbH	88522	Huislux Investments S.A.	88546
Collis S. à r.l.	88529	Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l.	88537
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	88556	Hutchison 3G Italy Investments 2 S.à r.l.	88537
Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A.	88529	Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l. ...	88530
Compagnie Générale de Schengen S.A.	88557	Immo-Agence Florida S.à r.l.	88552
COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.	88529	Immobilière Lassner S.A.	88556
COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A.	88529	Immotoit S.A.	88556
Corado S.A.	88521	ITP S.A.	88556
Dematic Holding S.à.r.l.	88538	MP Kings North 1 S.à r.l.	88557
Financière de la Pétrusse SPF S.A.	88560	Nacoat S.A.	88546
Fondation Caritas Luxembourg	88514	Precis S.A.	88514
FULCRUM UCITS III SICAV	88553	Steyn Holding S.A., SPF	88560
Gea S.A.	88553	Team Gold S.A.	88514
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Tishman Speyer French Venture II S.à r.l.	88514
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88546	Titlis Participations S.A.	88519
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Titlis S.A., SPF	88519
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88537	TW Intérieur S.A.	88519
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	UMZ-Umweltmanagement Zens GmbH	88519
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Universal Automation Systems S.A.	88519
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Vakrally S.A.	88520
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Valco Invest S.à r.l.	88521
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Valoris 2	88520
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Valve HoldCo S.à r.l.	88520
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Very Important Agency Privative Security S.à r.l.	88520
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Way HoldCo S.à r.l.	88521
Global Environment Entertaining & Busi- ness Network Luxembourg Holding S.A.	88530	Way LuxCo S.à r.l.	88522

Precis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 64.245.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011082858/10.

(110092407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Tishman Speyer French Venture II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.593.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082910/13.

(110092336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Team Gold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 121.156.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011082921/15.

(110092214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Fondation Caritas Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 29, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg G 38.

*Bilan au 31 décembre 2010
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2010 EUR	2009 EUR
ACTIF			
Actif immobilisé			
- immobilisations incorporelles	2.2,3	1 945	8 941
- immobilisations corporelles	2.2,3	8 132 218	8 736 891
		8 134 163	8 745 832
Actif circulant			
- stocks et commandes en cours	2.7	3 133	20 224
- créances coopération internationale	2.3	170 776	82 390
- autres créances	2.3,4	3 009 332	2 790 539

- avoirs en banque, avoirs en compte chèques postaux, chèques et encaisse		12 047 609	7 938 065
		15 230 850	10 831 218
Comptes de régularisation	5	411 602	384 581
Total de l'actif		23 776 615	19 961 631

*Bilan au 31 décembre 2010
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2010 EUR	2009 EUR
PASSIF			
Fonds propres			
- fonds associatifs	2.4	4 561 462	4 561 462
- autres réserves	2.4,6	3 201 272	3 321 741
- déficit de l'exercice		(152 842)	(120 469)
		7 609 892	7 762 734
Subventions d'investissements	3	2 542 883	1 847 268
Fonds disponibles pour projets futurs			
- coopération internationale	13	5 812 967	3 120 499
- aide nationale	13	2 116 586	2 172 672
- fonds pour projets à réaliser	13	976 117	145 370
- fonds à destination de la Confédération Caritas	13	3 514 663	3 155 471
- aide à destination d'autres oeuvres	13	44 513	46 972
		12 464 846	8 640 984
Provision pour risques, charges et litiges		491 574	120 372
Dettes envers des tiers	2.5,7	424 767	1 411 586
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		187 525	173 490
a) dettes fiscales		80 888	75 383
b) dettes au titre de la sécurité sociale		106 637	98 107
Comptes de régularisation		55 128	5 197
Total du passif		23 776 615	19 961 631

*Compte de profits et Pertes au 31 décembre 2010
(exprimé en euros)*

	Note(s)	2010 EUR	2009 EUR
Collectes de fonds	13	16 793 886	12 061 718
Collectes de legs	13	575 125	883 414
Projets réalisés	13	(13 543 382)	(13 233 053)
dont subsides accordés		(45 812)	(86 729)
Transferts de l'exercice	13	-	-
Remboursements de fonds à l'Etat	13	(1 767)	(90 210)
Variation des fonds disponibles pour projets futurs	13	(3 823 862)	(378 131)
Autres produits d'exploitation	8	5 156 548	4 762 041
Autres charges externes	9	(1 421 574)	(1 084 957)
Frais de personnel	10	(3 555 332)	(3 403 978)
Corrections de valeur			
- sur immobilisations incorporelles et corporelles	3	(293 714)	(275 847)
- sur subvention d'investissement	3	59 278	27 828
- sur éléments de l'actif circulant		(105 931)	(53 502)
Autres charges d'exploitation		(9 859)	(3 612)
Résultat d'exploitation		(170 584)	(32 027)
Produits financiers		52 868	95 736
Charges financières		(7 327)	(7 520)
Résultat financier		45 541	88 216
Produits exceptionnels	11	663 412	1 276 455

Charges exceptionnelles	11	(116 086)	(205 718)
Résultat exceptionnel		547 326	1 070 737
Dotation aux fonds disponibles pour projets futurs et réserves	11	(575 125)	(1 247 395)
Déficit de l'exercice		(152 842)	(120 469)

Budget 2011

	Budget 2010	Budget 2011
CHARGES		
1. Charges d'exploitation	19 380 457,35	19 343 614,47
Achat de matières premières et de marchandises	25 000,00	150 751,00
Loyers, entretien et sécurité	299 218,62	237 547,81
Assurances	50 079,28	55 814,17
Intermédiaires et honoraires	304 017,92	449 147,64
Relations publiques	136 250,00	147 540,00
Frais de transport et de déplacement	84 324,94	133 835,00
Frais de bureau	162 876,65	182 647,56
Biens amortissables de faible valeur	40 980,00	22 850,00
Fournitures (eau, gaz, électricité, ordures), taxes et impôts	137 919,40	131 958,95
Salaires	3 879 442,09	4 080 736,69
Salaires repris par d'autres services	-	-
Frais transversaux (hors salaires) affectés	-	-
Frais de formation	56 550,00	60 442,50
Cotisations	38 974,00	40 600,00
Dépenses pour projets d'aide nationale	43 249,94	67 000,00
Dépenses pour projets de la coopération internationale	10 218 464,08	10 609 431,00
Dotation de fonds pour projets futurs	2 275 575,33	1 657 083,04
Subsides	1 212 123,19	1 021 795,51
Autres charges	28 376,74	22 798,34
Amortissements	387 035,17	271 635,25
2. Charges financières	6 050,00	6 650,00
3. Charges exceptionnelles	-	-
total	19 386 507,35	19 350 264,47
PRODUITS		
4. Produits d'exploitation	19 292 940,46	19 258 042,79
Vente de marchandises	33 500,00	136 060,00
Participation aux frais Kleederstoffen	45 000,00	50 000,00
Produits de location et participations à l'entretien d'immeubles	394 063,28	350 069,97
Récupération de frais	26 700,00	4 445,00
Convention de Services CCL/FCL	313 842,92	325 333,80
Remboursement de salaires et de traitements	264 160,61	484 958,59
Remboursement d'autres frais	96 300,00	199 137,66
Produits divers d'exploitation	17 900,00	38 068,00
Contribution Loterie nationale	900 000,00	900 000,00
Dons reçus pour des projets sur le plan national	656 500,00	333 500,00
Subventions de l'Etat reçues pour l'action nationale	1 281 729,91	1 421 930,76
Subsides de la part de communes pour l'action nationale	13 500,00	55 861,64
Subsides de l'UE pour l'action nationale	163 378,50	133 204,64
Dons reçus pour l'action internationale	650 000,00	650 000,00
Subsides de l'Etat pour l'action internationale	8 674 273,00	8 009 011,00
Subsides de l'UE pour l'action internationale	810 000,00	1 610 000,00
Subsides des communes pour l'action internationale	34 500,00	30 000,00
Autres subsides et cofinancements	254 632,58	156 524,80
Reprise sur fonds	3 588 005,19	3 337 849,10
Participation aux frais administratifs de l'action internationale	1 074 954,47	1 032 087,84
5. Produits financiers	60 000,00	40 000,00

6. Produits exceptionnels	-	-
7. Reprise sur fonds associatifs	33 566,89	52 221,68
8. Résultat de l'exercice	-	-
total	<u>19 386 507,35</u>	<u>19 350 264,47</u>

Rapport de gestion 2010 de la Fondation Caritas Luxembourg

L'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2010 a été pour la Fondation Caritas Luxembourg (ci-après la Fondation) une année de consolidation et de développement de son action sociale et humanitaire auprès des personnes démunies, ce notamment dans le cadre des «Caritas Butteker» et du logement social mais aussi, sur le plan international, dans le soutien durable aux populations sinistrées ou en manque de moyens de subsistance et de développement intégré.

Membre de la Confédération Caritas Luxembourg, la Fondation a participé au processus «Stratégie 2020» visant à tracer le cadre institutionnel de l'action de Caritas au Luxembourg au cours de 10 prochaines années. Son engagement d'assurer une gestion soigneuse et professionnelle des moyens mis à sa disposition rencontre et répond à la confiance tant de ses bénéficiaires que de ses amis, donateurs, philanthropes, bienfaiteurs et bailleurs de fonds publics et privés.

En termes de communication vers le public, l'année 2010 a été marquée par une écoute plus attentive encore du donateur privé et un ciblage amélioré des campagnes et mailings. Tant le visuel que le site internet www.caritas.lu ont fait peau neuve. L'équipe communication a collaboré à la conception de la nouvelle activité «youngcaritas» au niveau de la Confédération et rejoint les réseaux sociaux dont elle approfondit les usages et enjeux dans le cadre d'un projet européen de «Lernpartnerschaft».

Comparée aux deux années précédentes, la générosité du public envers la Fondation est restée à peu près constante en 2010, si l'on fait exception d'apports philanthropiques ponctuels et des urgences majeures en Haïti et au Pakistan. Ces montants compris, le total des dons est passé de 1.140.533,27 € en 2009 à 3.398.200,83 € en 2010.

En dialogue avec 16 autres organismes socio-caritatifs et humanitaires, la Fondation a participé en 2010 à la mise sur pieds de la nouvelle association «Don en confiance» ayant pour objet de promouvoir le Code de conduite des organismes faisant appel à la générosité du public, signé en février 2007. En dialogue avec les entreprises du secteur privé engagées dans la responsabilité sociale des entreprises, la Fondation a conclu différents partenariats au niveau du mécénat financier et de compétences, allant des formations aux nouvelles technologies à la collecte de vêtements en passant par la mise en état de locaux d'hébergement.

L'unité «Accueil» du Service Solidarité & Intégration a assuré 1.973 entretiens dont un quart avec des citoyens de l'UE. 875 entretiens de type social ont été menés à Wiltz. Des réfugiés irakiens ont été accueillis dans le cadre du programme de réinstallation mis en oeuvre par le HCR avec le soutien de l'OLAI. Au Foyer Saint Antoine pour demandeurs de protection internationale, 133 personnes de 31 nationalités différentes ont transité au cours de l'année 2010. Le taux de remplissage était de 85%, et la durée moyenne de séjour d'un peu plus de 6 mois, durant lesquels un travail éducatif a été réalisé auprès des résidents, en majorité africains.

Le service éducatif Form'actif a accompagné 93 jeunes dont la moyenne d'âge se situait autour de 20 ans. 42 jeunes ont pu être scolarisés dans l'unique classe d'accueil «Passerelle» apportant à des bases importantes en connaissances générale et linguistique. Le projet européen «Perspectives» quant à lui s'est poursuivi avec l'encadrement de 39 femmes seules ou avec enfants, une étude scientifique ayant été réalisée par ailleurs sur l'intégration des réfugiés selon la convention de Genève.

La gestion de 40 logements hébergeant 116 personnes se fonde sur un travail précis et de longue haleine pour les amener à une certaine autonomie; 8 familles ont ainsi accédé à leur propre logement en 2010. La majorité des locataires est originaire des Balkans, mais le continent africain est de plus en plus représenté. Le centre Oasis et le foyer social à Wiltz, dont le bâtiment a été acquis par cette commune, fait l'objet de rénovations devant s'achever en 2011.

L'unité «actions de solidarité» a renforcé le professionnalisme de son personnel intervenant dans le Fairness Center à Esch et Diekirch. Le nombre de clients Caritas Butteker à Esch a augmenté sensiblement. Le centre de tri, grâce à l'appui de bénévoles fidèles, veille à mettre en valeur les vêtements - nombreux mais toujours insuffisants - qui lui sont confiés.

Signalons par ailleurs les 15 postes créés pour des personnes en difficultés d'emploi, accueillis avec enthousiasme au sein du service. Le travail de réflexion et/ou de plaider s'est traduit dans la participation aux plateformes «migration/intégration» et «traite humaine», ainsi que dans le cadre du Collectif réfugiés se penchant sur la révision de la loi sur la protection internationale ou encore l'impact de la directive européenne «retour».

La Coopération internationale s'est fortement investie dans l'aide d'urgence suite aux tremblements de terre en Haïti et aux inondations au Pakistan, alors que les efforts de réhabilitation se sont poursuivis e.a. en Colombie, au Myanmar, en RD du Congo, au Sud-Soudan et en Somalie (Somaliland). En Haïti, Caritas Luxembourg a soutenu le programme du réseau de Caritas Internationalis et l'effort de Caritas Suisse dans la création d'un bureau local, rejoint en juillet par une collaboratrice de Caritas Luxembourg.

La lutte contre la tuberculose dans les prisons en Moldavie et au Tadjikistan répond toujours à des détresses alarmantes. L'accord-cadre de financement avec le MAE permet de soutenir dans la continuité les efforts de nos partenaires à travers une multitude de projets de développement. L'accord-cadre «Fridden an der Welt» en consortium avec Bridderlech

Deelen a été reconduit, les échanges tant au Luxembourg qu'entre partenaires du Sud constituant une véritable valeur ajoutée. Plusieurs projets de grande envergure soutenus par l'UE ont constitué un défi majeur en termes de monitoring et de gestion financière.

Le service de Coopération internationale a géré en 2010 un total de 151 projets dans 39 pays différents pour un montant de 10.749.753,72 € (10.985.848,20 € avec le projet de sensibilisation Plaidons responsable). Les domaines d'intervention comprenaient l'aide d'urgence à 18,3% (17,5% en 2009), la réhabilitation à 26,4% (24,4% en 2009), la coopération au développement à 29,3% (27,9% en 2009), les projets exécutés à titre de mandats du gouvernement luxembourgeois à 23,9% (25,9% en 2009) ainsi que les projets de sensibilisation à 2,1% (2,2% en 2009). Fin 2010, l'équipe de la coopération était au nombre de 17, sans compter le personnel expatrié et local sur le terrain au Kosovo, Monténégro et Tadjikistan. Un nouveau bureau a été ouvert au Laos en fin de l'année et un projet de développement intégré soumis aux autorités laotiennes.

Pour «Plaidons responsable», le programme de sensibilisation de la Coopération internationale, l'année fut marquée par l'évaluation à deux tiers des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le tremblement de terre meurtrier en Haïti et le Partenariat pour l'environnement et le climat. Voici les actions majeures, réparties sur trois axes d'intervention:

Sensibilisation: participation au consortium IDAY autour de l'accès à l'éducation; festival du Cinéma du Sud co-initié par Caritas, regard cinématographique sur les sujets de pauvreté et de mondialisation suivi d'une table ronde à l'Abbaye Neumünster; contribution aux Assises de la coopération luxembourgeoise et à l'Année européenne contre la pauvreté; journée de mobilisation «debout contre la pauvreté» et concert réunissant des chanteurs avertis et des personnes défavorisées.

Education au développement: événements «Haïti» organisés dans les écoles, mettant en avant le lien entre catastrophes naturelles et lutte contre la pauvreté; ateliers «Bildung und Armut» dans les Maisons Relais; ateliers avec les écoles secondaires et les responsables d'associations de jeunes sur l'aspect Nord-Sud du développement durable.

Plaidoyer: suivi du thème de la justice sociale dans le «Partenariat pour l'environnement et le climat» lancé par le Gouvernement après l'échec de la conférence de Copenhague, réunissant ministères, syndicats, patronat et les quatre ONG Caritas, ASTM, Mouvement Ecologique, Greenpeace dont l'action précédente «Votum Klima» a sans doute eu un impact sur l'organisation de cette multipartite.

Signalons qu'un troisième accord-cadre trisannuel «Plaidons responsable» avec le MAE a débuté en 2010.

La Fondation continue à pouvoir compter sur un personnel compétent et motivé, consulté en automne 2010 dans le cadre d'une enquête de satisfaction réalisée en collaboration avec le Mouvement luxembourgeois pour la qualité. Les réunions du personnel, enchaînant à chaque fois sur un café-croissant «fair trade», ont été appréciées dans la mesure où elles ont prêté le cadre à un partage plus ciblé des informations, impliquant les responsables de différents services ou unités.

Au 31.12.2010, la Fondation a employé 64,08 salarié-e-s équivalent temps plein (53,29 en 2009). Le nombre de personnes employées s'est élevé à 81 (66 en 2009), dont 52 femmes et 29 hommes. 8 personnes ont quitté (12 en 2009) et 29 ont intégré les différents services de la Fondation (16 en 2009). Des formations ont été suivies par le personnel pour un coût total de 22.903,13 € (46.900,6 en 2009).

52 bénévoles ont mis à disposition leurs compétences dans le cadre des actions de solidarité et d'intégration, mais aussi de de la coopération internationale et de l'administration, sans oublier les nombreuses quêteuses et quêteurs.

Les comptes annuels présentent un déficit de 152.842 € (120.469 € en 2009). La diminution du résultat d'exploitation de 138.556 EUR s'explique par une augmentation des autres charges externes de 336.617 € et une augmentation des frais de personnel de 151.354 € (326.375 € en 2009). La masse salariale est en effet passée à 3.338.639 €, dû à l'augmentation du nombre de salariés notamment suite à la mise en oeuvre de la stratégie d'engagement de personnes sous le statut «CAE» (contrat d'aide à l'emploi). Le total des legs affectés durant l'exercice 2010 s'élève à 575.125 (1.247.325,00 € en 2009).

Le Comité de direction s'est réuni à 19 reprises; étaient membres de la direction M. François Jacobs, M. Frank Kayl, M. Yves Schmidt, M. Philippe Streff (secrétaire général), Mme Caroline Theves et Mme Elisabeth Werner.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, les administrateurs étant M. Jean-Claude Finck, Mgr Fernand Franck (président), M. Erny Gillen (président exécutif), M. Romain Mauer, M. Marcel Oberweis, Mme Françoise Thoma, M. Alphonse Wagner et Me Jacques Wolter. M. Jean-Jacques Grosber a renoncé à son mandat en cours d'année.

Tous - administrateurs, direction, membres du personnel et bénévoles - ont contribué en 2010 encore à faire avancer la Fondation dans l'accomplissement de sa mission sociale au sein de la société et de l'Eglise du Luxembourg. Qu'ils et elles en soient remercié-e-s !

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Philippe Streff / Erny Gillen

Secrétaire général / Président exécutif

Référence de publication: 2011075365/241.

(110083678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

**Titlis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Titlis Participations S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 32.613.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 janvier 2011.
Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011082924/14.

(110092349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

TW Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 75.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011082929/13.

(110091799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

UMZ-Umweltmanagement Zens GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Déponie Sigre.
R.C.S. Luxembourg B 44.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMZ-UMWELTMANAGEMENT ZENS GmbH
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2011082930/12.

(110091976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Universal Automation Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 20.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 15 juin 2011.
UNIVERSAL AUTOMATION SYSTEMS S.A.
A. SECK
Administrateur

Référence de publication: 2011082931/13.

(110091808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 147.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011082932/13.

(110091755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Valve HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 385.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valve Holdco S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082933/24.

(110091835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Very Important Agency Privative Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.473.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2011082934/11.

(110092297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Vakraly S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 35.849.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître , notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011082936/13.

(110092436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Valco Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALCO INVEST S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011082937/12.

(110091981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Way HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.848.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdren-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082938/24.

(110091827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Corado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.386.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011083065/10.

(110093152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.888.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juin 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Marie-Sibylle Wolf et d'Anne-Cecile Jourdre-Vasseur en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mlle Susana Paula Fernandes Gonçalves, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Andras Kulifai, avec adresse professionnelle au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Susana Paula Fernandes Gonçalves, gérant de catégorie B; et

- Andras Kulifai, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Way Luxco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011082939/24.

(110091820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Cityman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 30.154.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011083058/9.

(110093493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CL Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.
R.C.S. Luxembourg B 99.252.

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2011083059/11.

(110093497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Clame S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.446.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 1^{er} juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé;

- D'accepter la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, Madame Hélène MERCIER, employée privée, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31/12/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011083060/19.

(110092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

CEP III Investment 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.145.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on twelfth of May

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur Alzette (Luxembourg).

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 127.711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee at notary Kessler with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette., by virtue of proxy given on May 12, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of Luxembourg (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or enterprises.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is «CEP III Investment 16 S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) taken under the conditions required to amend the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred EUR (€ 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro(1) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) taken in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholder(s), the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the Law and without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the decision of the shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The board of managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any manager. A written notice shall be sent to all managers at least three (3) business days prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed by all the managers. In case all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Any and all managers may also participate in and vote to any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the identification and hearing of each and all the managers taking part in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing may be taken by the Company, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, fax, e-mail, telegram or telex.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers may sub-delegate all or part of his/their powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the board of managers, or, in case of written resolution, all the managers, but only within the limits of such power.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Decisions of the shareholder(s) are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholder(s) owning more than half (1/2) of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least two-third (2/3) of the Company's share capital, subject however to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred EUR (€ 12,500.00) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€12,500.00).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.00) is at the free disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- Ms Erica Herberg, Principal, born June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette (Luxembourg),

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée chez le notaire Kessler avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CEP III Investment 16 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre commune du Grand Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent EUR (€12,500-) représenté par douze mille cinq cent (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un 1 euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions de par la Loi et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 Août 2005 sur les contrats de garanties financières.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être des associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération entrant dans l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par l'un des autres gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation. Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou téléfax. Un gérant peut également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement.

Chaque gérant peut également participer et voter aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à chaque et à tous les gérants participant à la réunion une compréhension et une identification mutuelle. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants soit par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dument prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. La date de cette décision est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle approbation peut être donnée en un ou plusieurs documents séparés envoyés par téléfax, courrier simple, courriel, télégramme ou télex.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, peuvent subdéléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas obligatoirement être gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou, en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les associés exercent tous les pouvoirs qui leurs sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les deux tiers (2/3) du capital social, sous réserve toutefois des prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cent (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cent EUR (€12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cent EUR (€12,500).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent EUR (€12,500) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

- Monsieur David B. Pearson, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.

- Ms Erica Herberg, Principal, né le 8 juin 1974 dans le Carolina, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête de présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011075598/320.

(110083798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011083061/11.

(110093360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Compagnie Financière du Haut-Rhin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 41.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE DU HAUT-RHIN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011083062/11.

(110092741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent Monsieur Gerard VAN HUNEN, dûment nommé en date du 15 janvier 2009, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011083063/21.

(110093097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

COQUILLAGES DE LUXEMBOURG Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.590.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011083064/12.

(110093098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081977/12.

(110091422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081978/12.

(110091423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081979/13.

(110091426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Hutchison 3G Italy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082004/10.

(110090919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

CEP III Investment 17 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.144.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur Alzette (Luxembourg).

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 127.711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee at notary Kessler with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette., by virtue of proxy given on May 12, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of Luxembourg (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or enterprises.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The name of the Company is «CEP III Investment 17 S.à r.l.».

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholder(s) taken under the conditions required to amend the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred EUR (€ 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (1) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) taken in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholder(s), the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the Law and without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the decision of the shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The board of managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any manager. A written notice shall be sent to all managers at least three (3) business days prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed by all the managers. In case all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Any and all managers may also participate in and vote to any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing the identification and hearing of each and all the managers taking part in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing may be taken by the Company, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, fax, e-mail, telegram or telex.

The manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers may sub-delegate all or part of his/their powers to one several ad hoc agents who need not to be managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers or, in case of written resolution, all the managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the manager or, as the case may be, the board of managers, or, in case of written resolution, all the managers, but only within the limits of such power.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. Decisions of the shareholder(s) are only validly taken insofar as they are adopted by the shareholder(s) owning more than half (1/2) of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by the majority of the shareholders owning at least two-third (2/3) of the Company's share capital, subject however to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to its/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty first of December 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares and have them fully paid up in the amount of twelve thousand five hundred EUR (€ 12,500.00) by contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred (€ 12,500.00).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.00) is at the free disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr David B. Pearson, Managing Director, born on December 13, 1968, in Washington D.C., United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- Ms Erica Herberg, Principal, born June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, United States of America.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-204438 and having its registered office at Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A COMPARU:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée chez le notaire Kessler avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 12 mai 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «CEP III Investment 17 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent EUR (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un 1 euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du ou des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions de par la Loi et sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être des associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération entrant dans l'objet social de la Société.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par l'un des autres gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Un gérant peut également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Chaque gérant peut également participer et voter aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à chaque et à tous les gérants participant à la réunion une compréhension et une identification mutuelle. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants soit par le président et le secrétaire. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. La date de cette décision est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle approbation peut être donnée en un ou plusieurs documents séparés envoyés par télécopie, courrier simple, courriel, télégramme ou télex.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, peuvent subdéléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas obligatoirement être gérants. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ou, en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, ou en cas de décisions prises par écrit, tous les gérants, mais seulement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les associés exercent tous les pouvoirs qui leurs sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les deux tiers (2/3) du capital social, sous réserve toutefois des prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CEP III Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux douze mille cinq cent (12,500) parts sociales et les libérer intégralement au montant de douze mille cinq cent EUR (€ 12,500) par versement en espèces de douze mille cinq cent EUR (€ 12,500).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent EUR (€ 12,500) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (€ 1,300.-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christopher Finn, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur David B. Pearson, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.

- Ms Erica Herberg, Principal, né le 8 juin 1974 dans le Carolina, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505 Etats-Unis.

- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée, soumise au droit des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-204438, et ayant son siège social Walker SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2011. Relation: EAC/2011/6738. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011075599/319.

(110083797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

HRO 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 80.776.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Juin 2011.
Christophe Gammal
Liquidateur

Référence de publication: 2011082011/12.

(110091130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Hutchison 3G Italy Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011082005/10.

(110090990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Hokay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 1, Waldbriedemeserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.016.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011082009/10.

(110091124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

HTA Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011082012/10.

(110090930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2011. Signature.

Référence de publication: 2011082003/10.

(110091000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081982/13.

(110091439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of April.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dematic Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 8 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 March 2006 number 490 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112618 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 19 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 November 2007 number 2497.

The extraordinary general meeting is declared open with Ms Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Martin JAUNAIT, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Ms Analia CLOUET, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares and class J ordinary shares, having the rights and privileges set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the resolution proposed below.

2 To convert the four hundred thousand (400,000) existing ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares,

(ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares,

(vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares, (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, and (x) forty thousand (40,000) class J ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) (collectively, the "New Shares").

3 To amend article 5, article 15 and article 16 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing proposed resolutions.

4 To confer all and any power to the board of managers in order to implement the above.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to create ten (10) classes of shares, to be denominated class A ordinary shares, class B ordinary shares, class C ordinary shares, class D ordinary shares, class E ordinary shares, class F ordinary shares, class G ordinary shares, class H ordinary shares, class I ordinary shares, and class J ordinary shares, having the rights and privileges set out in the Company's articles of association as amended pursuant to the resolution below.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to convert the four hundred thousand (400,000) existing ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, into (i) forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares, (ii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares, (iii) thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares, (iv) forty thousand (40,000) class D ordinary shares, (v) forty thousand (40,000) class E ordinary shares,

(vi) forty thousand (40,000) class F ordinary shares, (vii) forty thousand (40,000) class G ordinary shares, (viii) forty thousand (40,000) class H ordinary shares, (ix) forty thousand (40,000) class I ordinary shares, and (x) forty thousand (40,000) class J ordinary shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

The New Shares shall be allocated as follows among the shareholders of the Company:

Shareholders	Allocation of shares by class
TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l.	31,279 class A shares 31,279 class B shares 31,279 class C shares 31,280 class D shares 31,280 class E shares 31,280 class F shares 31,280 class G shares 31,280 class H shares 31,280 class I shares 31,280 class J shares
Dematic Managementbeteiligungs GbR	6,000 class A shares 6,000 class B shares 6,000 class C shares 6,000 class D shares 6,000 class E shares 6,000 class F shares 6,000 class G shares 6,000 class H shares 6,000 class I shares 6,000 class J shares
Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR	2,000 class A shares 2,000 class B shares 2,000 class C shares 2,000 class D shares 2,000 class E shares 2,000 class F shares 2,000 class G shares 2,000 class H shares 2,000 class I shares 2,000 class J shares
Dematic Managementinvestment GbR	720 class A shares 720 class B shares 720 class C shares 720 class D shares 720 class E shares 720 class F shares 720 class G shares 720 class H shares 720 class I shares 720 class J shares
Dlux Holdco S.à r.l.	1 class A share
Cyril HoldCo S.à r.l.	1 class A share

Observe HoldCo S.à r.l. 1 class A share

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 5, article 15 and article 16 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions, which will from now on read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The issued capital of the Company is set at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) which is divided into:

- forty thousand and two (40,002) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty-nine thousand nine hundred ninety-nine (39,999) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up;
- forty thousand (40,000) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- forty thousand (40,000) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the articles of association or by the Law.

5.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association or, as the case may be, by the Law for any amendment of the articles of association.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Ordinary shares until the Class A Ordinary shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the profit entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with article 15 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

5.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distributions out of share premium shall firstly benefit such shares on which the relevant share premium has originally been paid, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.”

“ Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by the Law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

15.2 After allocation to the Legal Reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders.

15.3 In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Class A Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class B Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then
- each Class J Ordinary Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in alphabetical order (starting from the Class J Ordinary Shares until the Class A Ordinary Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

" Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the one or more liquidator(s) appointed by the extraordinary general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

16.2 In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;
- (iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «Dematic Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte notarié le 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 mars 2006, numéro 490 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112618 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 novembre 2007, numéro 2497.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Martin JAUNAIT, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Mademoiselle Analia CLOUET, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de dix (10) catégories de parts sociales, qui seront dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Sociétés tels que modifiés par la résolution proposée ci-dessous.

2. Conversion des quatre cent mille (400.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, et (x) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

3. Modification de l'article 5, de l'article 15 et de l'article 16 des statuts de la Société, en conséquence des résolutions proposées ci-dessus.

4. Délégation de pouvoirs au conseil de gérance afin de mettre en oeuvre les résolutions ci-dessus proposées.

5. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer dix (10) catégories de parts sociales, qui seront dénommées parts sociales ordinaires de catégorie A, parts sociales ordinaires de catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie C, parts sociales ordinaires de catégorie D, parts sociales ordinaires de catégorie E, parts sociales ordinaires de catégorie F, parts sociales ordinaires de catégorie G, parts sociales ordinaires de catégorie H, parts sociales ordinaires de catégorie I et parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Sociétés tels que modifiés par la résolution ci-dessous.

Seconde résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir les quatre cent mille (400.000) parts sociales existantes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en (i) quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A, (ii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B, (iii) trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie C, (iv) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie D, (v) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie E, (vi) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie F, (vii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie G, (viii) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie H, (ix) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie I, et (x) quarante mille (40.000) parts sociales ordinaires de catégorie J, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les Nouvelles Parts Sociales sont réparties comme suit entre les associés de la Société:

Associés	Allocation des parts sociales par catégorie
TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l.	31.279 parts sociales de catégorie A 31.279 parts sociales de catégorie B 31.279 parts sociales de catégorie C

	31.280 parts sociales de catégorie D
	31.280 parts sociales de catégorie E
	31.280 parts sociales de catégorie F
	31.280 parts sociales de catégorie G
	31.280 parts sociales de catégorie H
	31.280 parts sociales de catégorie I
	31.280 parts sociales de catégorie J
Dematic Managementbeteiligungs GbR	6.000 parts sociales de catégorie A
	6.000 parts sociales de catégorie B
	6.000 parts sociales de catégorie C
	6.000 parts sociales de catégorie D
	6.000 parts sociales de catégorie E
	6.000 parts sociales de catégorie F
	6.000 parts sociales de catégorie G
	6.000 parts sociales de catégorie H
	6.000 parts sociales de catégorie I
	6.000 parts sociales de catégorie J
Dematic Aufsichtsratsbeteiligungs GbR	2.000 parts sociales de catégorie A
	2.000 parts sociales de catégorie B
	2.000 parts sociales de catégorie C
	2.000 parts sociales de catégorie D
	2.000 parts sociales de catégorie E
	2.000 parts sociales de catégorie F
	2.000 parts sociales de catégorie G
	2.000 parts sociales de catégorie H
	2.000 parts sociales de catégorie I
	2.000 parts sociales de catégorie J
Dematic Managementinvestment GbR	720 parts sociales de catégorie A
	720 parts sociales de catégorie B
	720 parts sociales de catégorie C
	720 parts sociales de catégorie D
	720 parts sociales de catégorie E
	720 parts sociales de catégorie F
	720 parts sociales de catégorie G
	720 parts sociales de catégorie H
	720 parts sociales de catégorie I
	720 parts sociales de catégorie J
Dlux Holdco S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A
Cyril HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A
Observe HoldCo S.à r.l.	1 part sociale de catégorie A

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5, l'article 15 et l'article 16 des statuts de la Société, suite aux résolutions prises ci-dessus, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) qui est divisé en:

- quarante mille deux (40.002) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39,999) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- quarante mille (40,000) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des statuts ou de la Loi.

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de tous les sommes distribuables moins la partie du droit au bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 15 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

5.3 En plus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat par la Société des parts sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie en priorité aux parts sociales sur lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la Loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

15.2 Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés

15.3 Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis

- chaque Part Sociale Ordinaire de Catégorie J (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique (commençant par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J jusqu'aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

« **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

16.2 En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. SMETRYNS, M. JAUNAIT, A. CLOUET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2011. Relation: EAC/2011/5748. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011075633/425.

(110084214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082013/10.

(110091260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082014/10.

(110091261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Global Environment Entertaining & Business Network Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 150.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 61.466.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011081981/13.

(110091436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082015/10.

(110091264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Huislux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 64.937.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082016/10.

(110091269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

H3G Procurement Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 80.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011082017/10.

(110091023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Nacoat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 161.151.

STATUS

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., a "société en commandite par actions", having its registered office in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

here represented by its General Partner NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., itself being represented by its manager COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., duly represented by its director Mr Jacques RECKINGER, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party has decided to form a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "Nacoat S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed at GBP 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) represented by 5,450 (five thousand four hundred and fifty) shares without designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Art. 6.

6.1 The board of directors may from time to time during a period ending on the 5TH anniversary of the publication in the Mémorial C of the deed of incorporation of the Company issue up to one hundred (100) parts bénéficiaires. The subscription price payable for the parts bénéficiaires is fixed at GBP 1 (one Great Britain Pound).

The contribution paid to the Company against the issue of parts bénéficiaires will be inscribed in a reserve which shall only be distributable by a resolution of the shareholders.

Each time the board of directors shall have issued new parts bénéficiaires so as to render effective in full or in part the issue of new parts bénéficiaires as authorised by the foregoing provision, this Article 6 shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment in accordance with law.

6.2 The parts bénéficiaires shall have the rights provided for herein and in the carry instrument constituting the parts bénéficiaires (the "Instrument") to be adopted by the board of directors with the approval of the shareholders' meeting.

The parts bénéficiaires shall not form part of the share capital of the Company and shall carry only those rights set out in the present Articles and the Instrument.

The parts bénéficiaires shall be exclusively in registered form and the ownership of each part bénéficiaire shall be established by inscription in the register of parts bénéficiaires (the "Register"). The Register shall constitute evidence of ownership of the parts bénéficiaires and the person whose name appears in the Register as a holder shall be treated as the owner of the part bénéficiaire registered in his name.

The Company shall maintain the Register at the Company's registered office and inscribe in such register the identity of the holders, the number of parts bénéficiaires held by each of them as well as their address and the date of entry. In case of transfer or redemption in accordance with the Instrument, appropriate entries shall be made by or on behalf of the Company.

The parts bénéficiaires shall not carry any rights to participate in any dividends or other distribution except from the "Carry" as provided for by the Instrument.

The parts bénéficiaires shall not carry any vote at any general meeting of the Company. The parts bénéficiaires shall not be transferable except as permitted by and in accordance with the Instrument.

The parts bénéficiaires do not carry any pre-emptive rights in case of issues of shares or parts bénéficiaires.

Any amendment to the rights of the holders of parts bénéficiaires set out in the present Articles or in the Instrument requires the approval in writing by all the holders of parts bénéficiaires or the approval in a meeting of the holders of parts bénéficiaires and shareholders at the quorum and majority required for amendment of articles of incorporation of a société anonyme, without prejudice to the need for approval of any such amendment by the general meeting of shareholders.

Administration - Supervision

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 8. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 9. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 10. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 11. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 13. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 14. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 15. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 16. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends.

Art. 17. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of the month of June at 10.30 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and eleven.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and twelve.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

Naxos Capital Partners S.C.A., prenamed: five thousand four hundred and fifty shares	5.450
TOTAL: five thousand four hundred and fifty shares	5.450

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of GBP 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand Great Britain Pounds) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 4,500.-.

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:
 - a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.
 - b) Mr Christoph PIEL, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Eupen (B), on July 7, 1969.
 - c) Mr Claudio TOMASSINI, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Esch/Alzette, on October 31, 1957.
- 2) Has been appointed auditor:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.
- 5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

NAXOS CAPITAL PARTNERS S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

ici représentée par son gérant commandité NAXOS CAPITAL MANAGERS S.à r.l., elle-même représentée par son gérant la COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., ici représentée par son Directeur Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Nacoat S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et gérer des marques et brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou s'y rattachant.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à GBP 5.450.000.-(cinq millions quatre cent cinquante mille Livres Sterling) représenté par 5.450 (cinq mille quatre cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra de temps en temps pendant la période se terminant au 5^{ème} anniversaire de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, émettre un maximum de cent (100) parts bénéficiaires. Le prix de souscription à payer pour les parts bénéficiaires est fixé à GBP 1 (une Livre Sterling).

L'apport payé à la Société à l'occasion de l'émission des parts bénéficiaires sera inscrit dans une réserve qui sera seulement distribuable par une résolution des actionnaires.

Chaque fois que le conseil d'administration aura émis des nouvelles parts bénéficiaires afin de rendre effective en total ou partiellement l'émission des nouvelles parts bénéficiaires telle que autorisée par la disposition précédente, cet article 6 sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration prendra ou autorisera toute mesure nécessaire afin d'obtenir l'exécution et la publication d'une telle modification en conformité avec la Loi.

Les parts bénéficiaires ont les droits prévus dans ces statuts et dans l'instrument constituant les parts bénéficiaires («l'Instrument») qui sera adopté par le conseil d'administration en accord avec l'assemblée générale des actionnaires.

Les parts bénéficiaires ne feront pas partie du capital social de la société et ne porteront que les droits prévus par les présents statuts et l'Instrument.

Les parts bénéficiaires sont exclusivement en forme nominative et la propriété de toute part bénéficiaire sera établie par inscription dans le registre des parts bénéficiaires (le «Registre»). Le Registre constitue la preuve de la propriété des parts bénéficiaires et la personne dont le nom apparaît dans le Registre en tant que détenteur sera traité comme le propriétaire de la part bénéficiaire enregistrée à son nom.

La Société conserve le Registre au siège social de la Société dans lequel elle inscrit l'identité des détenteurs, le nombre de parts bénéficiaires détenu par chacun d'entre eux ainsi que leurs adresses et la date d'entrée. En cas de transfert ou de rachat effectué conformément à l'Instrument, les inscriptions appropriées sont faites par ou au nom de la Société.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de participation dans des dividendes ou distributions de la société sauf ceux provenant du «Carry» comme prévu par l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun vote dans l'assemblée générale de la Société.

Les parts bénéficiaires ne peuvent être transférées que dans la mesure permise par et en conformité avec l'Instrument.

Les parts bénéficiaires ne porteront aucun droit de préemption en cas d'émission d'actions ou parts bénéficiaires.

Toute modification aux droits des détenteurs des parts bénéficiaires prévue dans les présents Statuts ou l'Instrument requiert l'accord par écrit de tous les détenteurs de parts bénéficiaires ou l'accord d'une assemblée des détenteurs de parts bénéficiaires et actionnaires aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts d'une société anonyme, sans préjudice de l'accord préalable d'une telle modification par l'assemblée générale des actionnaires.

Administration - Surveillance.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier au 31 décembre

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de juin à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Naxos Capital Partners S.C.A., prénommée: Cinq mille quatre cent cinquante actions 5.450
TOTAL: cinq mille quatre cent cinquante actions 5.450

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de GBP 5.450.000 (cinq millions quatre cent cinquante mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 4.500.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Christoph PIEL, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Eupen (B), le 7 juillet 1969.

c) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mai 2011. Relation: LAC/2011/24369. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

Référence de publication: 2011075819/315.

(110084137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2011.

Immo-Agence Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3419 Dudelange, 26, rue Alphonse Benoit.

R.C.S. Luxembourg B 41.939.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082018/10.

(110091099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Aron Gestion et Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 156.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.11.

Signature.

Référence de publication: 2011081909/10.

(110090978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Arta Grafica Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 58.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081910/10.

(110091160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

FULCRUM UCITS III SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.741.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2010 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2011.

Nathalie SCHROEDER / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de Pouvoir

Référence de publication: 2011081973/13.

(110091064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Gea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011081974/10.

(110091393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Artsenscene Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 24, boulevard de la Fraternité.

R.C.S. Luxembourg F 8.767.

—
STATUTS

Les membres fondateurs:

Guy THACKRAY

Président

Demeurant:

31, Bd Général Patton

L-2316 Luxembourg

Né le

à

Nationalité:

Sophie Marie-France BOURGEIX

Vice-Présidente/Trésorière

Demeurant:

10, rue du Plébiscite

L-8037 Strassen

Née le 13 novembre 1967

à Brest (France)

Nationalité: Française

Timothy FAVARGER

Sécretaire général

Demeurant:

13, rue Pierre Lupong

L-7314 Heisdorf

Né le 1^{er} octobre 1985

à Genève (Suisse)

Nationalité: Suisse

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination ARTSENSCENE ASBL. Elle a son siège dans la commune de Luxembourg.

L'adresse postale de l'association est:

ARTSENSCENE, 24, bd de la Fraternité, L-1541 Luxembourg.

Elle peut s'affilier à toute organisation nationale ou internationale compatible avec son objet. Toute affiliation doit être soumise à l'accord préalable d'une assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour objet:

La promotion et la diffusion de manifestations multi-culturelles réunissant: danse, musique, chant, théâtre et cirque au Grand-Duché de Luxembourg.

L'organisation de stages et d'ateliers de composition chorégraphique avec les maisons de jeunes du Grand-Duché de Luxembourg.

La mise en place du concept "danse à l'école" en collaboration avec les écoles fondamentales et les collèges du Grand-Duché de Luxembourg.

La formation des enseignants du Grand-Duché de Luxembourg à la pratique de la "danse à l'école".

L'enseignement et la transmission de la danse Jazz et des fondamentaux de la danse contemporaine.

La mise en place d'ateliers d'expression corporelle destinés aux seniors.

L'organisation de spectacles à visée artistique au Grand-Duché de Luxembourg.

L'organisation d'interventions d'artistes (danseurs, comédiens, musiciens, peintres et sculpteurs) dans le cadre des activités de l'association.

La sensibilisation des enfants et des adolescents du Grand-Duché de Luxembourg au recyclage par la mise en place d'ateliers visant à créer des objets destinés au spectacle vivant (instruments, costumes, décors ...).

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'assemblée générale. La cotisation ne pourra dépasser 300e.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. L'assemblée générale ordinaire siégera au courant du mois de janvier de chaque année. La convocation se fait au moins trente jours avant la date fixée par l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

L'association est engagée par la signature du président et/ou du vice-président. Le vice-président remplace le président aux manifestations et événements de tous genres. La gestion administrative courante est confiée au secrétaire général. La gestion des comptes bancaires est confiée au président, sa signature doit être apposée lors de toutes transactions financières.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives votées par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures (président et un membre en fonction) sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du trésorier.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés au projet «île aux clowns» de Archipel ASBL.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres.
- Les subsides et subventions.
- Les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011081773/118.

(110089481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082019/10.

(110091476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Immotoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 119, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011082020/10.

(110091062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

ITP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 67.219.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082021/9.

(110091406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082196/9.

(110092553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Compagnie Générale de Schengen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.545.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 10 juin 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Signature.

Référence de publication: 2011082197/14.

(110092612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

MP Kings North 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.501,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.665.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

MP Real Estate Investments W6 LLP, a limited liability partnership governed by the laws of United Kingdom, with registered office at 10 Gloucester Place, Portman Square, London W1U 8EZ United Kingdom, registered with the Companies House under number OC362425 (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by MP Kings North 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 15 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with registered office at 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Company Register under number B 159.665 (the "Company"). The articles of the Company have not been amended since its incorporation (the "Articles of Incorporation").

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.-) each.

2. To issue one new share so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred and one (12,501) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one share with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each and the full payment of this share with payment of a share premium in the amount of one hundred thirty-three thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 133,499.-) by the Sole Shareholder, by a contribution in cash.

4. To amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3.

5. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one pound sterling (GBP 1.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and one pounds sterling (GBP 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares with a nominal value of one pound (GBP 1.-) each.

Second and third resolution

The Sole Shareholder resolved to issue one (1) new share in the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision the Sole Shareholder on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon now appeared Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the one (1) new share of the Company, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), and to make payment in full for such newly subscribed share together with a share premium in the amount of one hundred thirty-three thousand four hundred ninety-nine pounds sterling (GBP 133,499.-) by a contribution in cash of GBP 133,500.

The person appearing recognized that the newly issued share and the share premium have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of one hundred thirty-three thousand five hundred pounds sterling (GBP 133,500.-).

Thereupon the Sole Shareholder resolved to accept the subscription and payment of the newly issued share and of the share premium, and to allot the one share (1) newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the resolutions taken under items 1 to 3, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred one pounds sterling (GBP 12,501), divided into twelve thousand five hundred one (12,501) shares, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MP Real Estate Investments W6 LLP, un limited liability partnership constituée selon le droit anglais, ayant son siège social à 10 Gloucester Place, Portman Square, Londres W1U 8EZ, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House sous le numéro OC362425 (l'Associé Unique")

représentée par Madame. Sofia Afonso-Da Chao Conde, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les actions émises par MP Kings Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Martine Shaeffer, notaire résidant à Luxembourg, daté du 15 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et enregistrée auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.704 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (les "Statuts").

La comparante a déclaré qu'elle reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un pound sterling (GBP 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent pounds sterling (GBP 12,500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent un part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune.

2. Emission d'une nouvelle part sociale afin d'augmenter le nombre de parts sociales de douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à douze mille cinq cent un (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit à des dividendes dès le jour de la décision.

3. Acceptation de la souscription et de la libération intégrale de une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune plus une prime d'émission d'un montant de cent trente trois mille quatre cents quatre-vingt-dix neuf pounds sterling (GBP 133.499.-) par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3.

5. Divers.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un pound sterling (GBP 1.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent pounds sterling (GBP 12.500.-), divisé en douze mille cinq cent parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12.501.-), divisé en douze mille cinq cent un part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'actionnaire unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenue Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précitée.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-), et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales souscrites ainsi que payer une prime d'émission d'un montant de cent trente trois mille quatre cents quatre-vingt-dix neuf pounds sterling (GBP 133.499.-) par un apport en numéraire d'un montant de GBP 133.500.

La comparante a déclaré que la nouvelle part sociale a été libérée entièrement en espèces et que la prime d'émission a été intégralement payé en espèces et que la somme totale de cent trente trois mille cinq cent pounds sterling (GBP 133.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société.

L'Associé Unique décida d'accepter ladite souscription et la libération par le souscripteur et la paiement de la prime d'émission et, d'attribuer une (1) nouvelle part sociale à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions prises sous les points 1 à 3, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société, qui devra désormais être lu comme suivant:

" **Art. 5.** Le capital social s'élève à un montant de douze mille cinq cent un pounds sterling (GBP 12,501.-), divisé en douze mille cinq cent une (12,501) parts sociales, ayant une valeur nominale de un pound sterling (GBP 1.-) chacune."

Frais et Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 mai 2011. Relation: EAC/2011/5705. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011076296/161.

(110085287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Steyn Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.697.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081682/10.

(110090870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Financière de la Pétrusse SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 5.530.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 26 janvier 1956, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 8 du 11 février 1956.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 14 décembre 2010 par acte reçu par Maître Emile SCHLESSER notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 720 du 14 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2011, que la décision suivante a été prise:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 ans:

Administrateurs:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg (Luxembourg): administrateur et président.

- Monsieur Gérard ZUBER, administrateur de sociétés, demeurant au 18, boulevard Helvétique, 1207 Genève (Suisse): administrateur.

- Monsieur Marcel RIX, directeur de banque en retraite, demeurant 16, rue des Romains, 4777 Petange (Luxembourg): administrateur.

- Monsieur Bruno Marie MEGEVAND, avocat, demeurant 3, place Claparède, 1205 Genève (Suisse): administrateur.

Administrateur-délégué:

- Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, 2450 Luxembourg (Luxembourg).

Commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre RESPLANDY, commissaire aux comptes, demeurant 19, rue du Rocher, 75008 Paris (France).

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour la société FINANCIERE DE LA PETRUSSE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011083143/30.

(110093466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.
